

DIRECTIVE CONCERNANT LA MESURE DES CARACTERISTIQUES HYDRAULIQUES DES BORNES HYDRANTES ET L'ENREGISTREMENT DANS LA BASE DE DONNEES ECA

(Edition 01 - mars 2014)

1. INTRODUCTION

La détermination des capacités hydrauliques des bornes hydrante effectuée dans le cadre d'une campagne de mesures sur l'ensemble d'un réseau d'eau ainsi que leurs marquages par la mise en place de plaquettes signalétiques peut bénéficier d'un subside de 50 % de la part de l'ECA.

Le présent document décrit les conditions d'octroi de cette participation financière.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION FINANCIERE

Afin de bénéficier de notre participation, les conditions suivantes doivent être respectées :

- ↳ Les mesures sont effectuées sur l'ensemble des bornes hydrantes de la commune ou groupe de communes;
- ↳ Les mesures sont effectuées selon la procédure décrite ci-après;
- ↳ Les bornes hydrantes sont équipées de plaquettes selon la description ci-après;
- ↳ La demande de subvention est déposée auprès de l'ECA avant toute campagne de mesure. Les mesures peuvent débuter une fois l'allocation de subvention faite par l'ECA;
- ↳ Le délai pour effectuer la campagne de mesure est de 6 mois;
- ↳ A l'issue des mesures, chaque distributeur renseignera la base de données des bornes hydrantes de son réseau;
- ↳ Le paiement se fera sur la base d'une copie des factures et preuves de paiement, après vérification que la base de données a été mise à jour.

3. TRAVAIL A EFFECTUER

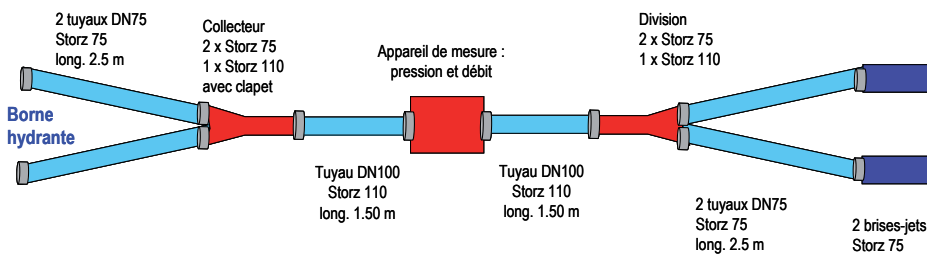
3.1 Mesure de débit

Les mesures de débit s'effectuent à une pression dynamique de 2 bars. Les informations suivantes devront être renseignées au minimum dans la base de données :

- Numéro de la borne hydrante;
- Nom du distributeur;
- Genre (borne hydrante ou hydrante souterraine);

- Modèle de la partie supérieure;
- Modèle de la partie inférieure;
- Type de sortie;
- Adresse (code postal et localité);
- Numéro de la borne hydrante;
- Année de pose;
- Entreprise (effectuant les mesures);
- Date et heure de la mesure;
- Pression statique, en bar;
- Débit de soutirage à 2 bar, en L/min.;
- Coordonnées Y et X (précision de la mesure des coordonnées : 1 m);
- Précision de la mesure;
- Altitude.

Les mesures doivent être effectuées selon les schémas suivants :



- Lorsque les bornes hydrantes ont deux sorties 55 et/ou 75 mm, celles-ci doivent être utilisées simultanément;
- Lorsque les bornes hydrantes ont deux sorties 55 mm, des pièces de réduction 55/75 sont utilisées;
- Les longueurs de tuyaux devront être impérativement respectées;
- Avant la mesure, la pression statique est enregistrée. La borne hydrante est ensuite ouverte pour atteindre 2 bar et enregistrer le débit;
- Lors de l'inscription du débit, inscrire toujours la centaine inférieurs (ex : 2'158 l/min = 2'100 l/min). Si plusieurs mesures sont effectuées, inscrire la plus mauvaise;
- Si la situation locale de distribution d'eau ne permet pas d'avoir 2 bar statique, la mesure sera effectuée à 1.5 bar (éventuellement 1 bar).

3.2 Plaquette à apposer sur les bornes hydrantes

La plaquette est définie par sa couleur et trois indications :

- Numéro de la borne hydrante;
- Pression de mesure (2 bar);
- Débit mesuré à 2 bar.

La couleur est :

- Rouge au-dessus (et inclus) 10 bar;



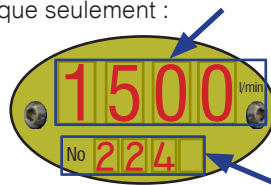
- Une autre couleur au choix de la commune si la pression statique est inférieure à 10 bar.



Si la pression statique est inférieure à 2 bar, la plaquette indique seulement :

- Numéro de la borne hydrante;
- Débit mesuré avec les chiffres inscrits en rouge.

Pour les bornes hydrantes souterraines, la plaquette sera fixée à l'intérieur de la chambre, tout en permettant une lecture aisée des informations.



3.3 Enregistrement des données dans la base de données

L'ECA a développé une base de données afin que les distributeurs d'eau stockent les informations concernant leurs bornes hydrantes. Cette application est hébergée sur le site internet de l'ECA et est gratuite.

Sur demande, chaque distributeur d'eau (commune ou association) reçoit un identifiant et un mot de passe lui permettant de se connecter à l'application.

Les bénéficiaires de notre participation financière devront renseigner la base de données pendant ou après la campagne de mesures de manière complète.

Logiciel de gestion des bornes hydrantes vaudoises



Connecté en tant que admin - admin mardi 25 février 2014 - 17:39 © ECA - 2010

[Gestion bornes](#) | [Créer borne](#) | [Gestion compte](#) | [Contact](#) | [Export données](#) | [Gestion utilisateur](#) | [Gestion paramètres](#) | [Fermer la session](#)

Vous êtes ici : Saisir une borne (appuyer à valider avec le bouton en bas de page)

Numéro BH : 34
 Numéro dossier ECA : []

SAISIE

Opérateur (nom + prénom) : Test
 Fonction (municipal, secrétaire, etc...) : []
 Date de saisie : 11/02/2014 12:47
 Date mise à jour : 25/02/2014 17:39

CARACTERISTIQUES DE LA BH

Genre de BH : Borne hydrante

Partie supérieure

Modèle partie sup : Hawle H4
 Année de pose : 2000
 Type de sortie : Type 1x75

Partie inférieure

Modèle partie inf. : Hawle
 Année de pose : 2000

EMPLACEMENT

Distributeur : demo (Cne)
 Lieu ou village : Devant la poste
 No postal - Localité : 1000 Lausanne
 Y : 580000.00
 X : 1550000.00
 Précision : 1
 Altitude : 750 [Localiser sur la carte](#)

Contrôle / Révision BH

Date de contrôle : 31/03/2012
 Date de révision : 31/01/2014

MESURES Q/P

Entreprise : Test
 Date : 31/01/2014
 Heure : 10.00

Pression statique : 8.4

Pression dynamique : 2

Débit (à P dyn) : 3400

Couple 1 : [] Couple 2 : [] Couple 3 : []

REMARQUES

Par la suite, la mise à jour des données (en cas de changement de bornes hydrantes par exemple) se fera directement par le distributeur.

4. RAPPEL DE QUELQUES POINTS IMPORTANTS

Pour la commune :

- Une quantité d'eau de quelques m³ est utilisée pour chaque borne hydrante. Le stockage d'eau et l'alimentation du réseau doit anticiper la consommation engendrée par les mesures.

Pour l'entreprise :

- Informer le fontainier ou l'exploitant du réseau avant de commencer les mesures;
- Se renseigner sur l'exutoire pour l'eau et prendre les dispositions nécessaires pour éviter les dégâts aux routes, trottoirs;
- Manipuler avec prudence les vannes afin d'éviter les coups de bélier. En cas de dommage, l'entreprise qui effectue les mesures est responsable;
- Sur le même tronçon de conduite, dans la même rue, si des différences de débit importantes apparaissent, il faut en rechercher la cause (contrôler le matériel de mesure, vérifier si la vanne de pied est ouverte entièrement, pas de corps étrangers dans la partie supérieure,...) et en informer la commune.

5. RENSEIGNEMENTS

Pour toute question relative aux mesures et à la participation financière de l'ECA, vous pouvez contacter le secrétariat de la Prévention par e-mail à l'adresse prevention@eca-vaud.ch ou au n° de tél. 058 721 23 53.



Prévenir Secourir Assurer

Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments
naturels du Canton de Vaud
Av. du Grey 111, 1002 Lausanne
Tél. 058 721 21 21
Fax 058 721 21 23
e-mail : prevention@eca-vaud.ch
Site web : www.eca-vaud.ch

Edition 01 - mars 2014